

Résultats des statistiques 2012 en Languedoc-Roussillon

Département prévention/tarifification des risques professionnels



Accidents du travail



Accidents de trajet



Maladies professionnelles

Sommaire



➔	Avant propos	3
➔	Contexte économique	4
➔	Définition des différents indicateurs de sinistralité	5
➔	Les accidents du travail	6
➔	Les accidents de trajet	11
➔	Les maladies professionnelles	12
➔	Les coûts	16
➔	Les missions	18
➔	Nos orientations	20
➔	Contacts	22



Avant propos

Cette publication est destinée à vous présenter le plus précisément possible le paysage des risques professionnels en Languedoc-Roussillon.

En 2012, la région Languedoc-Roussillon, comme au niveau national, a une baisse de ses indices de fréquence aussi bien en Accidents du Travail qu'en Maladies Professionnelles. Concernant les chiffres de l'emploi (source INSEE), dans les activités immobilières et dans le transport et l'entreposage, les pertes sont les plus marquées (respectivement - 3,5 % et - 1,8 %). A l'inverse, la région continue de gagner des emplois dans les activités scientifiques et techniques (+ 0,8 %).

Dans la région, on dénombre 101 938 sections d'établissements qui emploient 589 217 salariés. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt s'élève à 26 905 soit une diminution de 2.7 % par rapport à 2011. Cette tendance est sur tous les secteurs d'activité sauf le commerce non alimentaire. Sur la période 2002 – 2012, le nombre d'accidents avec arrêt pour 1000 salariés diminue de 11.3%.

Pour la première fois depuis 6 ans, on note une baisse de la fréquence des Maladies Professionnelles reconnues de l'ordre de 3.6% alors qu'au niveau national elle n'est que de 1.9%. Les Troubles musculo-squelettiques représentent plus de 88% des maladies professionnelles.

Concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles, les prestations servies qui correspondent aux frais médicaux de tous types, aux revenus de remplacement en situation d'incapacité temporaire, aux indemnités en capital ou de rente ont augmenté de 7 millions d'euros.

Cette situation implique que le département des risques professionnels de la Carsat L-R accentue son soutien pour l'amélioration des conditions de travail par davantage de travaux au sein de l'assurance maladie mais aussi avec ses partenaires externes.

Nous restons à l'écoute de vos suggestions.

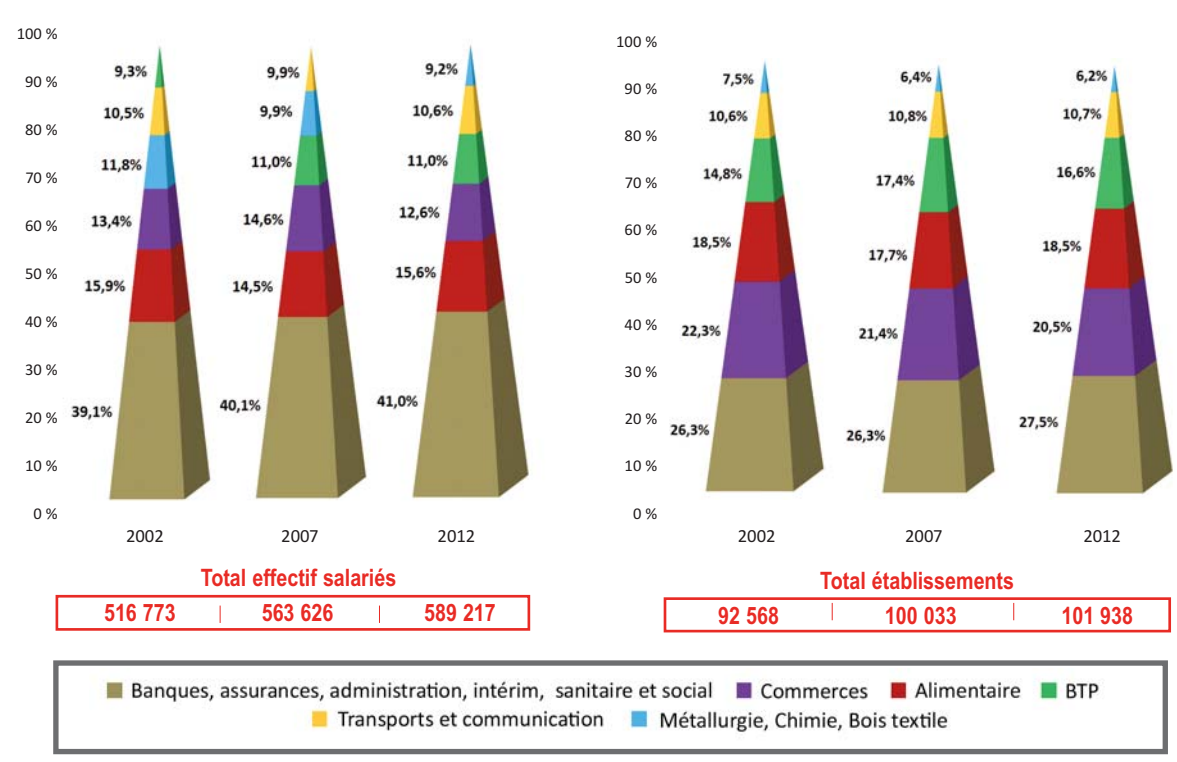
Bonne lecture.



Contexte économique

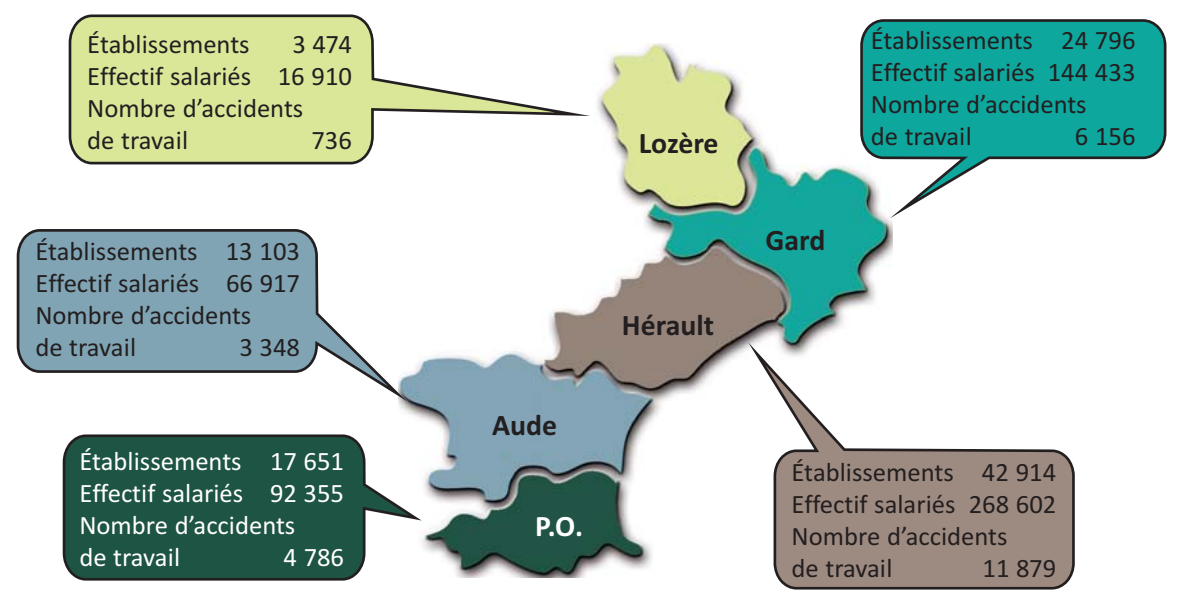


Répartition des effectifs salariés et des établissements



Sur 10 ans, l'effectif salariés en Languedoc Roussillon a augmenté de 14%, mais les activités industrielles (métallurgie, chimie, bois, textile) ont chuté de 3,1%. Aujourd'hui, plus de 40% des salariés travaillent dans les activités de service, de la santé et du tertiaire.

Caractéristiques de la région Languedoc-Roussillon





Définition des différents indicateurs de sinistralité



Les différents indicateurs de sinistralité

Indice de fréquence

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre de salariés}}$$

Taux de fréquence

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt indique le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

Taux de gravité

Le taux de gravité des incapacités temporaires exprime le nombre de journées de travail perdues par millier d'heures travaillées.

$$\frac{\text{Nombre de journées de travail perdues} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

Indice de gravité

L'indice de gravité des incapacités permanentes est la somme des taux de ces incapacités, attribuées au titre des séquelles subsistantes par million d'heures travaillées.

$$\frac{\text{Total des taux d'incapacité permanente} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$



Source des données

Les chiffres publiés dans cette plaquette correspondent aux accidents et maladies ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité pendant l'année 2012. Ils sont élaborés à partir des données transmises par les CPAM et les entreprises au 1^{er} juillet 2013.

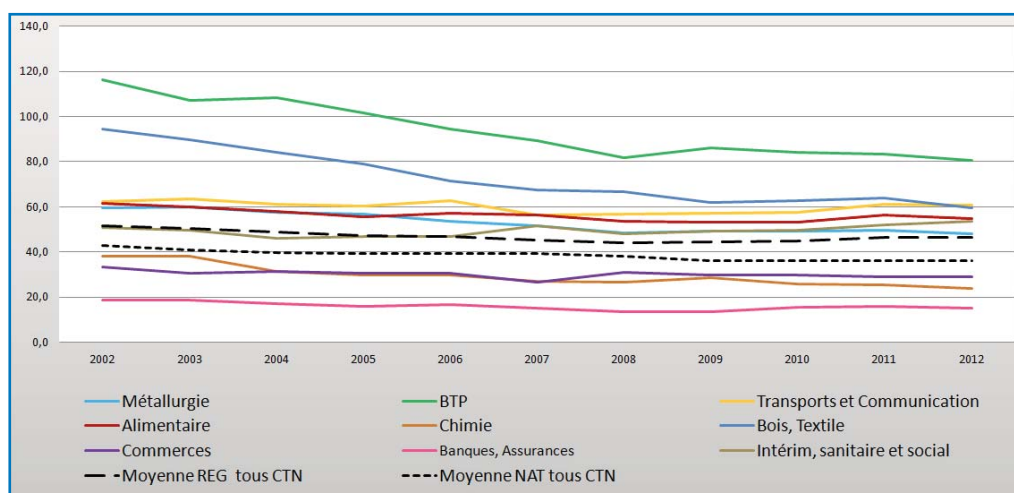
➔ Les accidents du travail

Les chiffres clés 2012 et 2011

	2011	2012	évolution 2012/2011	évolution 2012/2002
Effectif de salariés	597 755	589 217	- 1,4 %	14,0 %
Nombre d'établissements	104 103	101 938	- 2,1 %	10,1 %
Accidents du travail avec arrêt	27 648	26 905	- 2,7 %	1,1 %
Accidents graves (avec incapacité permanente)	1 584	1 619	2,2 %	- 0,9 %
Accidents du travail mortels	23	24	4,3 %	0,0 %
Dont accidents mortels de mission	1	7	600,0 %	- 36,4 %
Nb de jours d'arrêt de travail	1 567 881	1 530 688	- 2,4 %	- 4,7 %
Durée moyenne (en jours) de l'arrêt de travail	57	57	0,0 %	3,4 %
Indices de fréquence	46,3	45,7	- 1,3 %	- 11,3 %
Coût moyen d'un accident du travail avec arrêt	3 389 €	3 438 €	1,4 %	31,0 %
Coût moyen d'un accident du travail grave	23 017 €	26 147 €	13,6 %	- 8,8 %

Notre indice de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt pour 1000 salariés) diminue de 1,3% en 2012. Nous observons une baisse significative de plus de 11% de cet indice sur 10 ans.

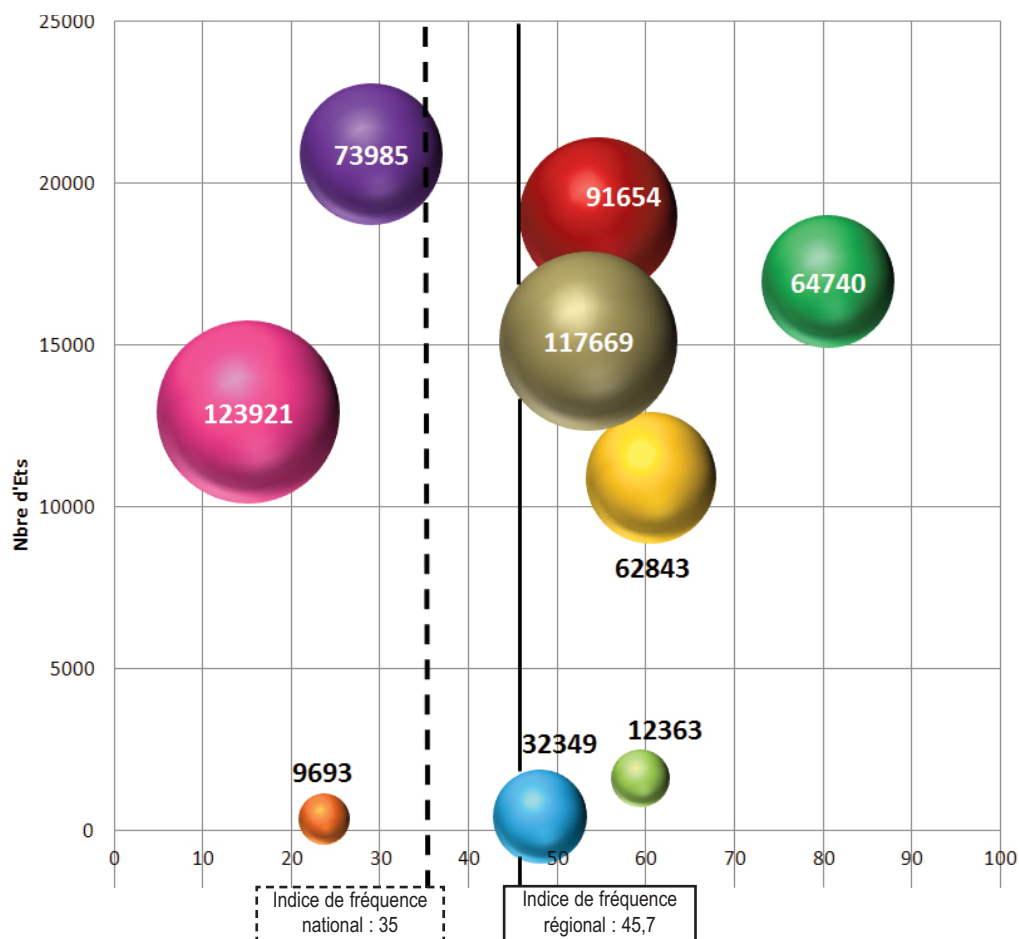
Evolution de l'indice de fréquence sur les 10 dernières années des 9 grands secteurs d'activité



L'indice de fréquence régional est continûment supérieur au national pour se situer en 2012 à 45,7 soit une diminution de 1,3% par rapport à 2011, et de 11,3% depuis 2002. Malgré cette forte diminution, l'indice de fréquence reste élevé dans le BTP à 80,6 (-3,5% / 2011), dans le bois et le textile à 59,5, l'alimentaire à 54,7 et la métallurgie à 48,1.



Indice de fréquence des 9 secteurs d'activité en 2012



- Métallurgie ● Alimentaire ● Commerces ● BTP ● Banques, assurances, administration
- Chimie ● Transport et communication ● Bois, textiles ● Interim, sanitaire et social

Lecture du graphe

Pour les activités du BTP

● 64 740 salariés pour 16 945 établissements
Indice de fréquence : 80,6

Pour les activités du commerce

● 73 985 salariés pour 20 883 établissements
Indice de fréquence : 29

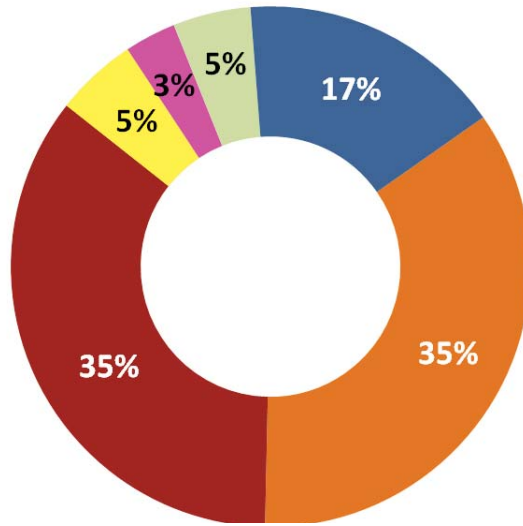


Indices de fréquence, effectifs, établissements par tranche d'effectifs

Tranche d'effectifs	Indice de fréquence	% Effectifs	% Etablissements
1 à 9	35,4	33,2	88,4
10 à 19	53,6	12,8	6,2
20 à 49	62,9	17,3	3,6
50 à 99	55,4	12	1,1
100 à 299	49,6	13,8	0,6
300 et +	25,9	10,8	0,1



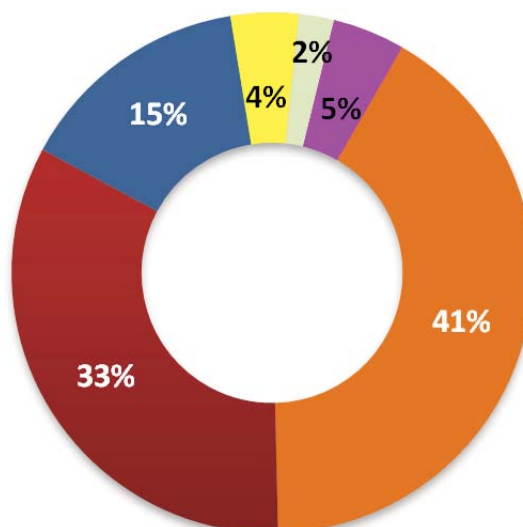
Répartition des accidents du travail en 2012 par typologie



- les chutes
- manutentions manuelles
- objets, masses, particules en mouvement
- véhicules
- outils à main
- autres (appareils de levage, outils mécaniques...)



Répartition du nombre de jours d'arrêt en 2012 par typologie

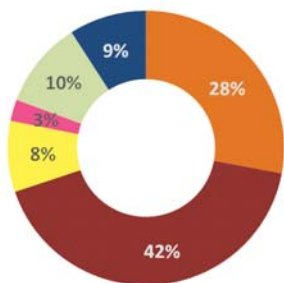


Les chutes de plain pied, de hauteur et les manutentions manuelles restent les principales causes d'accidents du travail et représentent plus des ¾ des jours perdus.

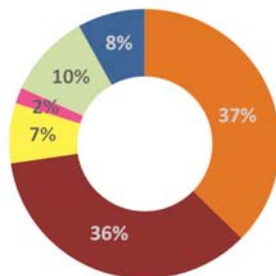


Les causes d'accidents du travail en 2012 des 9 secteurs d'activité

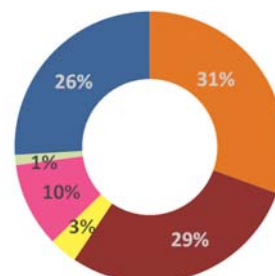
Métallurgie



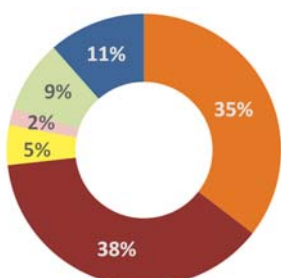
BTP



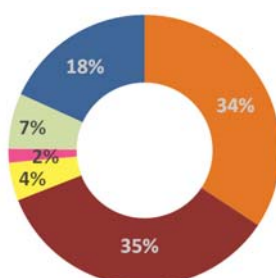
Transports et Communication



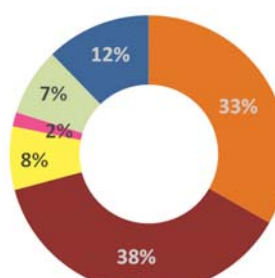
Alimentaire



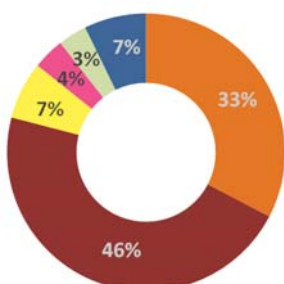
Chimie



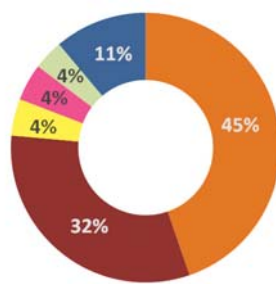
Bois, textile



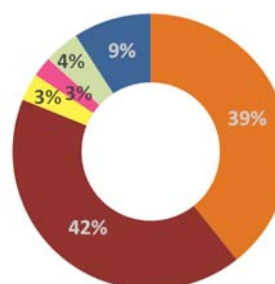
Commerce



Banques, Assurances, Administration



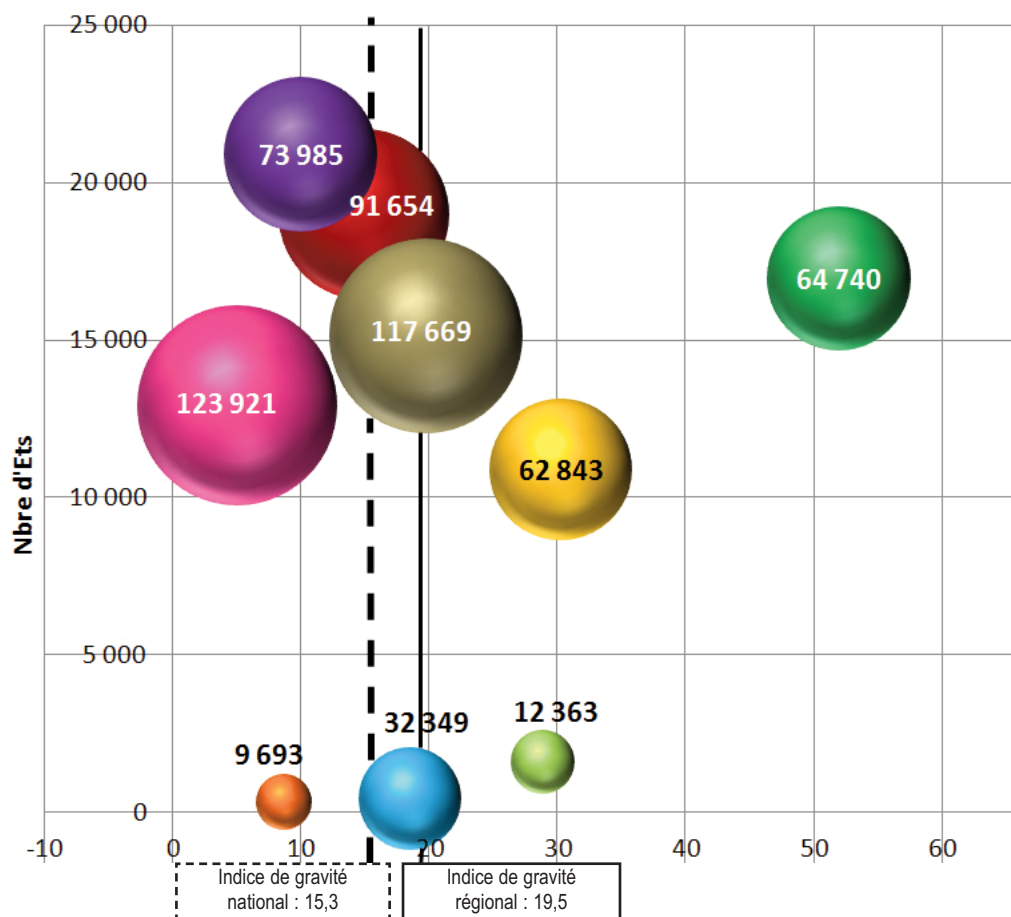
Intérim, Sanitaire et social



■ les chutes ■ manutentions manuelles ■ objets, masses particules en mouvement
■ véhicules ■ outils à main ■ autres (appareils de levage, outils mécaniques...)



Indice de gravité des 9 secteurs d'activité en 2012



Lecture du graphe

Pour les activités du bois, textile

● 12 363 salariés pour 1 573 établissements - *Indice de gravité* : 28,9

Pour les activités des transports et des communications

● 62 843 salariés pour 10 873 établissements - *Indice de gravité* : 30,3



Les accidents mortels par secteurs d'activité en 2012

Secteur d'activité	Nb d'accidents mortels
Métallurgie	1
BTP	10
Transport et communication	5
Alimentation	2
Chimie	0
Bois, textile	0
Commerces	1
Banque, assurances...	1
Intérim, sanitaire et social	4
TOTAL	24



Les accidents de trajet



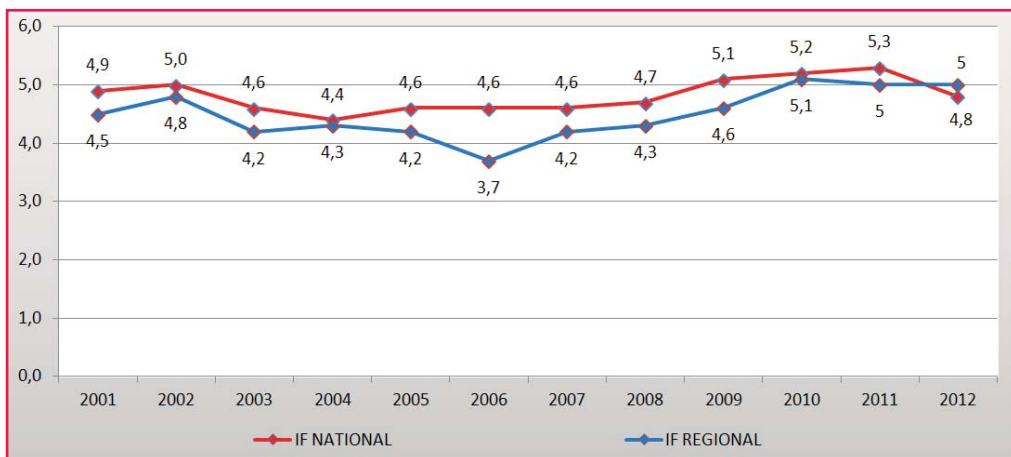
Les chiffres clés 2012 et 2011

	2011	2012	évolution 2012/2011	évolution 2012/2002
Nb d'accidents avec arrêt	2 989	2 967	- 0,7 %	19,7 %
Durée moyenne (jours) d'arrêt de travail	74	71	- 4,2 %	- 7,9 %
Nb d'accidents graves (avec incapacité permanente)	301	294	- 2,3 %	- 18,6 %
Nb d'accidents mortels	16	18	12,5 %	- 37,9 %
Indice de fréquence	5,0	5,0	0,0 %	4,2 %
Coût moyen d'un accident de trajet avec arrêt	5 571 €	6 118 €	9,8 %	- 18,4 %
Coût moyen grave d'un accident de trajet	48 537 €	73 444 €	51,3 %	- 33,2 %

On note une légère tendance à la baisse depuis 2 ans du nombre d'accident avec arrêt.

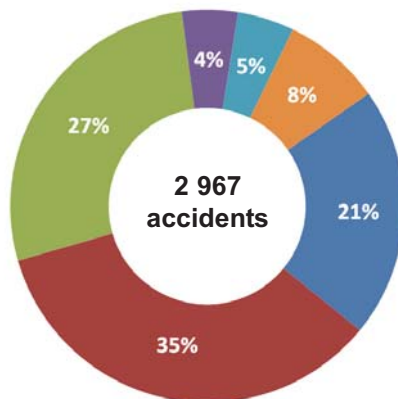


Accidents de trajet / 1000 salariés



Répartition des accidents de trajet suivant le mode de déplacement en 2012

- Piéton
- voitures particulières
- motos, vélomoteurs, scooters
- non précisé véhicules
- bicyclette
- Autres (agressions, animaux..)



71 % Circulation - Piétons 21 % - Autres 8 %



Les maladies professionnelles



Les chiffres clés 2012 et 2011

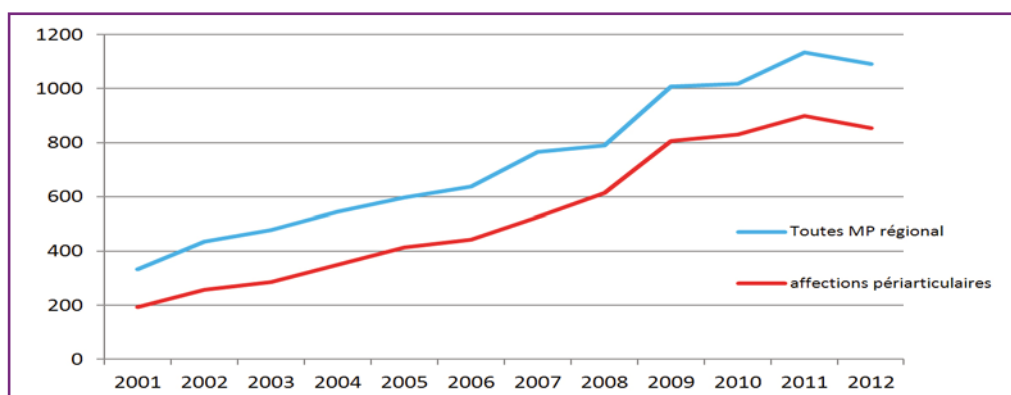
	2011	2012	évolution 2012/2011	évolution 2012/2011
Nb de maladies professionnelles indemnisées	1 133	1 092	150,5 %	- 3,6 %
dont nb maladies professionnelles avec incapacité	533	689	244,5 %	29,3 %
dont nombre de décès	6	3	200 %	- 50 %
Nb de jours arrêt	269 413	252 666	nd *	- 6,2 %
Coût moyen maladies professionnelles	38 111 €	28 500 €	nd *	- 25,2 %

* Données non disponibles.

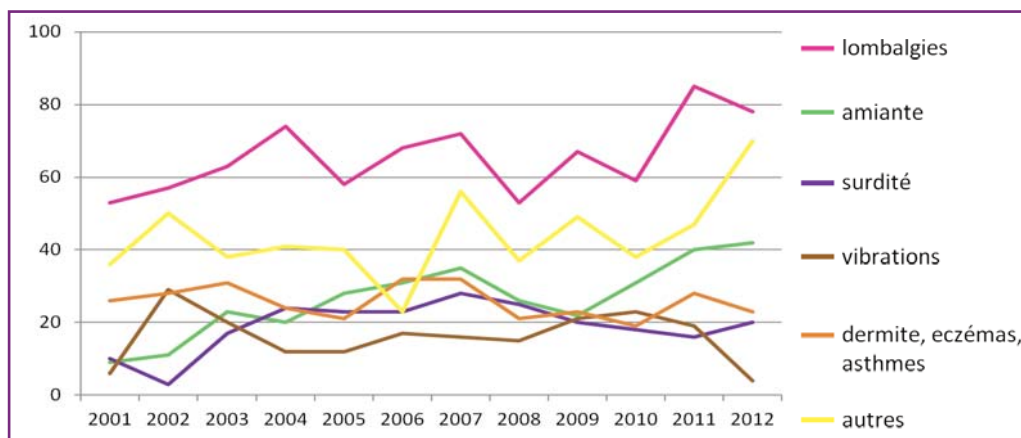
On observe pour la première fois depuis plus de 10 ans, une baisse significative (-3,6%) de nos maladies professionnelles indemnisées.



Évolution des maladies professionnelles dont les affections périarticulaires

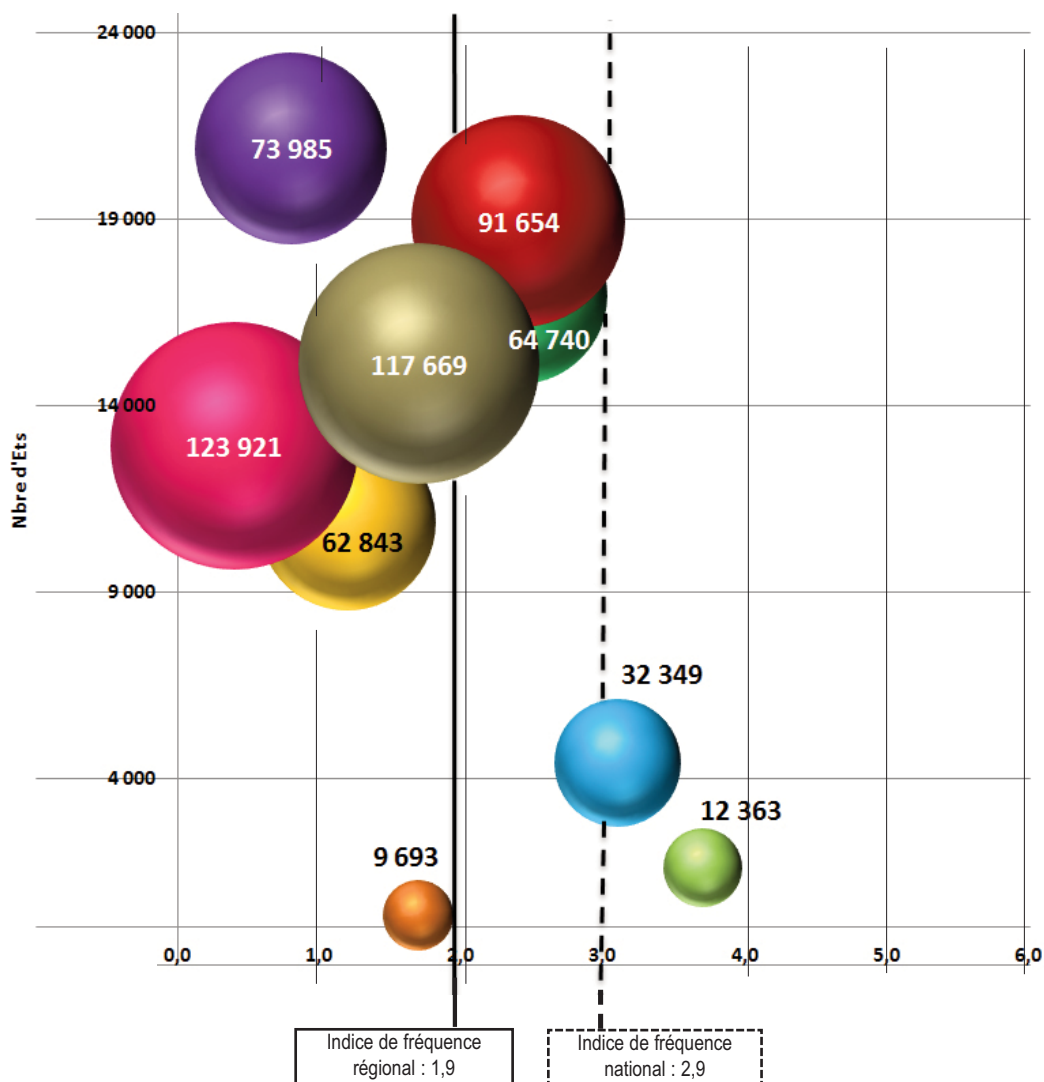


Évolution des autres catégories de maladies professionnelles





Indice de fréquence en 2012 des 9 secteurs d'activité



- Métallurgie ● Alimentaire ● Commerces ● BTP ● Banques, assurances, administration
- Chimie ● Transport et communication ● Bois, textiles ● Interim, sanitaire et social

Lecture du graphe

Pour les activités du BTP

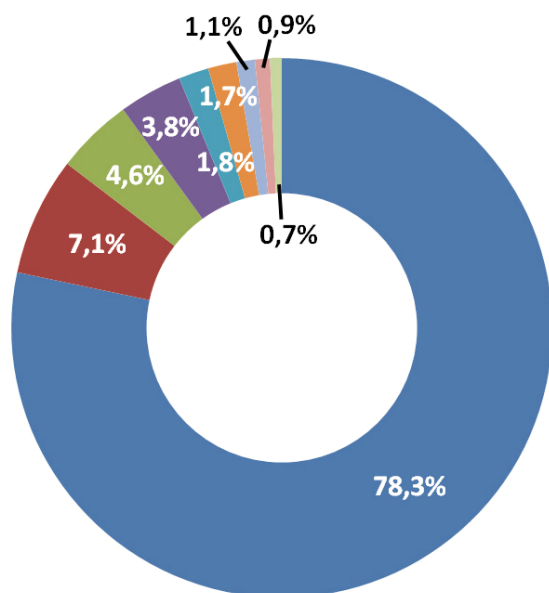
● 64 740 salariés pour 16 945 établissements
Indice de fréquence : 2,4

Pour les activités du commerce

● 73 985 salariés pour 20 883 établissements
Indice de fréquence : 0,8



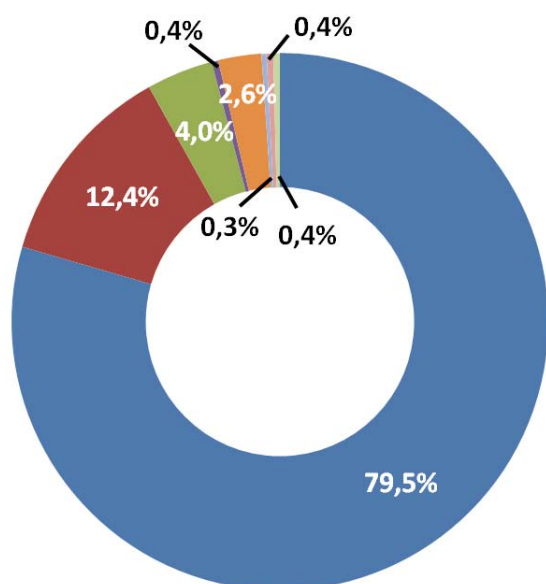
Répartition des maladies professionnelles en 2012 par grande catégorie



- Affections périarticulaires
- Amiante
- Asthmes
- Autres (agents infectieux, amines aromatiques, ciment...)
- Eczémas
- Lombalgies (port de charges)
- Lombalgies (vibrations)
- Silice
- Surdit 

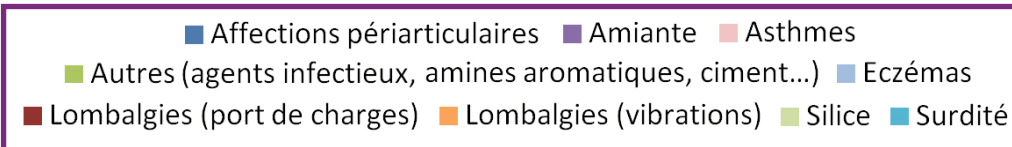
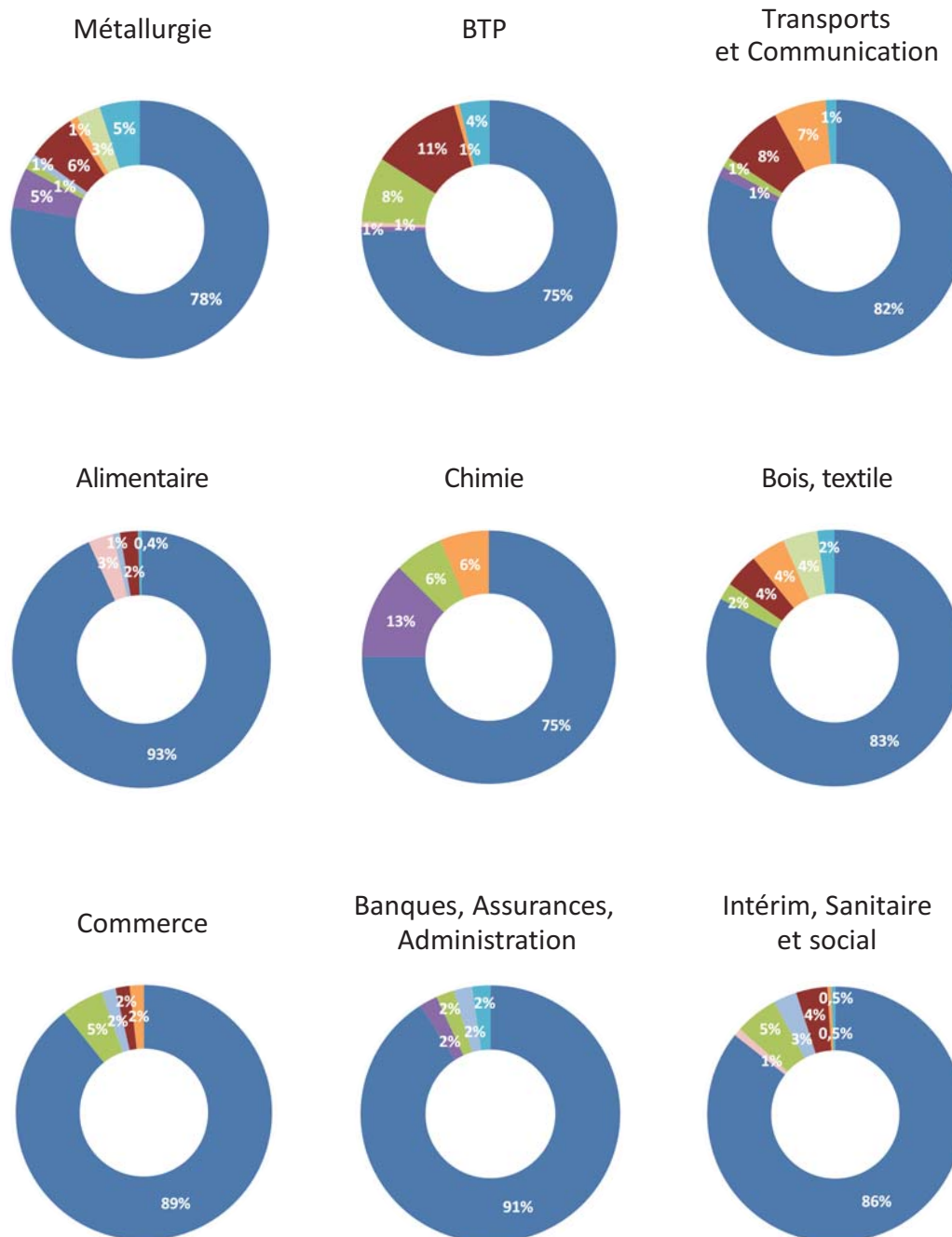


Répartition des jours d'arrêts en 2012 par grande catégorie





Répartition des maladies professionnelles en 2012 des 9 secteurs d'activité





→ Les coûts



II ► Coûts moyens régionaux des accidents du travail

	2011	2012	évolution 2012/2011
Coût moyen d'un accident du travail avec arrêt	3 389 €	3 438 €	1,4 %
Coût moyen d'un accident du travail grave	23 017 €	26 147 €	13,6 %

II ► Coûts moyens régionaux des accidents du travail par typologie

	2011	2012	évolution 2012/2011
Coût moyen d'un accident du travail relatif aux chutes	3 967 €	3 927 €	- 1 %
Coût moyen d'un accident du travail relatif aux manutentions manuelles	2 915 €	3 020 €	3,6 %
Coût moyen d'un accident du travail relatif aux objets, masses	3 067 €	2 813 €	- 8,3 %

II ► Coûts moyens régionaux des maladies professionnelles

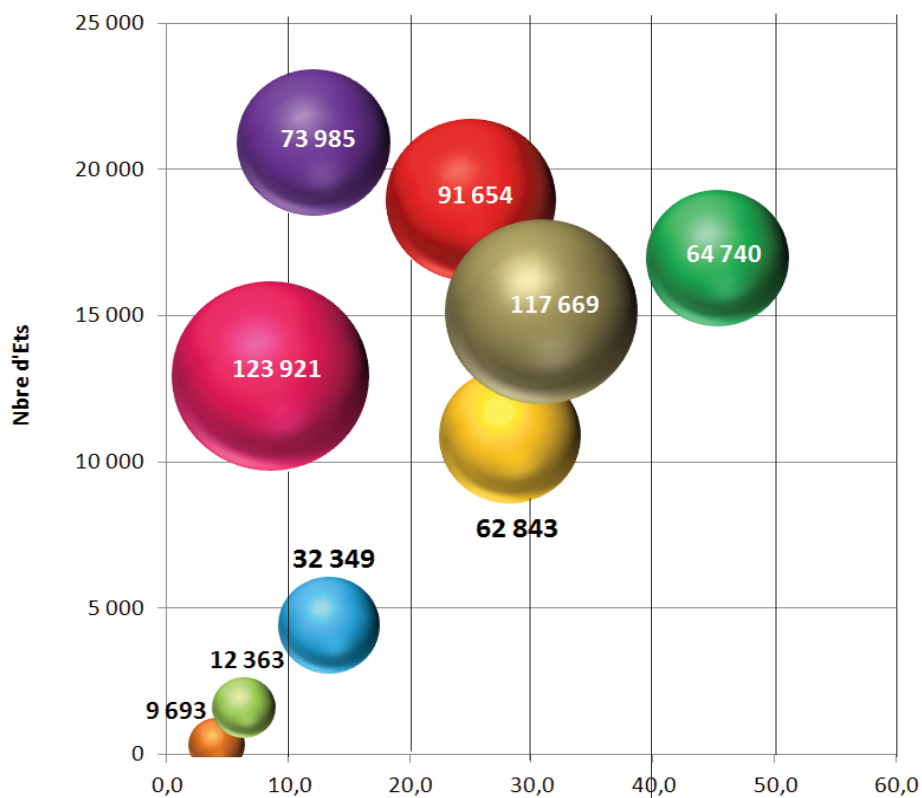
	2011	2012	évolution 2012/2011
Affections périarticulaires	20 646 €	23 463 €	13,6%
Lombalgies	39 479 €	59 309 €	50,2%
Amiante	291 286 €	278 720 €	-4,3%
Surdit�	90 716 €	81 986 €	-9,6%
Vibrations	41 750 €	96 629 €	131,4%
Dermite, ecz�mas, asthmes	13 806 €	26 922 €	95,0%
Autres (m�nisque, ciments, silice..)	57 979 €	123 243 €	112,6%

Ces co ts sont repris pour le calcul des co ts moyens rentrant dans la d termination des taux de cotisation.

Ces taux ainsi que tous les  l ments de calcul sont accessibles sur www.net-entreprises.fr, rubrique le Compte AT/MP.



Cartographie des coûts d'accidents et maladies en 2012 des 9 secteurs d'activité



Lecture du graphe

- Pour les activités de la Métallurgie** ● 32 349 salariés pour 4 401 établissements
Coût : 13,4 millions d'euros
- Pour les activités de l'Alimentaire** ● 91 654 salariés pour 18 937 établissements
Coût : 25,1 millions d'euros



Répartition des coûts régionaux

Accidents du travail et Maladies professionnelles	188,6 millions d'euros
Accidents de trajet	34,3 millions d'euros
TOTAL	222,9 millions d'euros



Les missions



Une entité de la Carsat du Languedoc-Roussillon

Acteur de la politique publique de sécurité et santé au travail

Des actions spécifiques

▶ Une entité de la Carsat

La caisse exerce 3 grandes missions de service public pour être au côté des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite :

- la préparation et le paiement de la retraite,
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté,
- la prévention et la tarification des risques professionnels.

▶ Les risques professionnels

Assureur des salariés du régime général. L'assurance maladie / risques professionnels gère le risque AT-MP à travers ses trois missions complémentaires :

- mission de prévention qui consiste à amener les entreprises à prévenir les risques professionnels liés à leurs activités en vue de préserver la santé et l'employabilité de leurs salariés,
- mission de réparation des dommages causés par les accidents et maladies liés au travail : il s'agit de permettre à la victime de recouvrer le mieux possible son état de santé antérieur, en lui versant les prestations auxquelles elle peut prétendre et en lui proposant les actions de réhabilitation fonctionnelle et de réinsertion professionnelle adaptées,
- mission de tarification des entreprises : il s'agit de calculer les taux de cotisation à notifier chaque année aux entreprises, de sorte à garantir l'équilibre financier de la branche, tout en incitant les employeurs à faire de la prévention pour supprimer, ou du moins réduire, le nombre et la gravité des sinistres.

▶ Acteur de la politique régionale de santé au travail

Cette politique publique a pour objet de prévenir les accidents et les atteintes à la santé qui sont liés et surviennent au travail. Elles visent également à réduire à leur minimum les causes des risques inhérents au milieu du travail.

Portée par les partenaires sociaux sur la base du paritarisme et de leurs orientations retenues, la Carsat via son Département Prévention Tarification participe à la mise en œuvre de cette politique en tant qu'assureur des risques professionnels.

▶ Notre mission

- développer et coordonner la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participer à l'application des règles de tarification et à la fixation des taux,
- promouvoir auprès des employeurs et des salariés une démarche pérenne de prévention qui se fonde sur trois valeurs essentielles : la personne, la transparence et le dialogue social.

▶ Cinq types d'action

- le conseil, l'assistance et l'accompagnement (diagnostic, études des nuisances physiques et chimiques, offre de formation, incitations financières, participation au CHSCT, détermination et notification du taux annuel de cotisation AT/MP...),
- le contrôle (interventions, prescriptions, suivi des mesures demandées, injonction, cotisation supplémentaire, classement des entreprises),
- l'information et la communication (offre documentaire technique et juridique, recommandations, publications, réunions thématiques, conférences,...),
- l'ingénierie de prévention,
- la coordination avec les services de la Carsat : offre de services aux entreprises, les partenaires et l'animation de réseaux.



Les missions du département prévention et tarification des risques professionnels



Nos orientations

Objectiver nos résultats, circonscrire les maladies professionnelles, stabiliser la sinistralité, soustraire les salariés aux risques majeurs, accentuer nos partenariats, tels sont les maîtres mots de notre politique de prévention pour les années à venir.

Nous poursuivons un double objectif

- prévenir les nouveaux risques au travail dans un contexte économique difficile,
- promouvoir avec le concours des acteurs locaux de la santé au travail, l'information et l'accompagnement des entreprises.

Une approche globale de la sécurité et santé au travail nous amène à élaborer des programmes d'actions avec les services concernés. Le travail en réseau et en concertation avec les acteurs locaux de prévention, les partenaires et les branches professionnelles est une nécessité opérationnelle.

Le développement et la coordination des services des organismes de Sécurité sociale pour la mise en oeuvre d'actions concertées, la contractualisation avec les services de santé au travail et la Direccte* doit nous permettre de contribuer à une politique régionale de santé et sécurité au travail plus soutenue.

Ce plan stratégique reflète notre ambition d'être au plus près des préoccupations de tous, à savoir une meilleure maîtrise des risques professionnels pour réduire les coûts sociaux et économiques des accidents du travail et des maladies professionnelles. Notre programme est déterminé par nos objectifs et répond aux orientations et priorités retenues par nos partenaires sociaux nationaux et régionaux.

* Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.



Mes notes

A large rectangular area with rounded corners, containing 25 horizontal lines for writing notes. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page.



Contacts



Sites utiles

www.carsat-lr.fr

Services aux entreprises : formation, documentation, conseils techniques

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

taux AT / MP, compte employeur, recommandations

www.inrs.fr

réglementation, dossiers, brochures, bases de données, formations

www.eurogip.fr

risques professionnels en Europe, normalisation

www.net-entreprises.fr

déclarations sociales sur internet (accident du travail...)

www.viadeo.com

Carsat L-R risques professionnels



Vos contacts employeurs à la Carsat L-R

Service Documentation :

04 67 12 95 55 / prevdoc@carsat-lr.fr

Service Formation :

04 67 12 95 57 / prevform@carsat-lr.fr

Service Tarification :

04 67 12 95 50 / tarif@carsat-lr.fr

Service Prévention :

04 67 12 95 30 / prev@carsat-lr.fr

Service Carrières et déclarations :

0 821 10 34 00 / crtlds@carsat-lr.fr



Carsat du Languedoc-Roussillon

Département prévention/tarifification des risques professionnels

29 cours Gambetta - CS 49001 - 34068 Montpellier Cedex 2

☎ 04 67 12 95 30 - 📠 04 67 12 94 06 - prevdoc@carsat-lr.fr